



**DÉCISION DU MAIRE**

n° 2022-54

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Publiée sur le site internet de la commune le 12/10/2022  
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy*

**OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC L'ENTREPRISE « CONCEPT ENERGY » ET SOLLICITATION DE LA PRIME « CEE ECOFEE » PAR LE BIAIS DU SYANE POUR L'ISOLATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-02-06 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des opérations dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, et lui permettant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour toute enveloppe prévisionnelle de travaux ou projets inférieure à 200 000 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'isoler les combles perdus du logement communal sis au 7, lotissement La Fin de la Praz – 74130 VOUGY, pour optimiser les performances énergétiques du bâtiment ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'accepter la proposition faite par l'entreprise « CONCEPT ENERGY » - 9, rue des Fontanières – 69670 VAUGNERAY :

- Devis n° D-2022-00643 du 10/10/2022 d'un montant de 2 880,00 € HT (soit 3 456,00 € TTC) pour l'isolation de 120 m<sup>2</sup> de combles.

**Article 2 :** de demander la prime énergie « CEE ECOFEE » par le biais de notre conseillère énergie au SYANE, d'un montant de 1 060,80 € TTC, déductible de la facture.

**Article 3 :** la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Article 4 :** il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à VOUGY, le 11/10/2022  
Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,



Yves MASSAROTTI